



Ref : Mvt 2025/Concertation obligatoire courrier

Mouvement de l'Emploi 2025

Concertation obligatoire

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Le mouvement de l'emploi est lancé !

Il est dès lors important que chaque Chef d'Etablissement, conformément aux termes de l'Accord Professionnel sur l'Organisation de l'Emploi, informe l'ensemble des membres de son équipe des perspectives connues à ce jour, afin que chacun puisse, s'il le souhaite, se mettre dans le Mouvement de l'Emploi en toute connaissance de cause.

Il est important que ces éléments soient communiqués avant la date limite de retour des déclarations d'intention. Cette communication devra prendre la forme d'un temps de concertation que nous vous proposons d'organiser le

Mercredi 22 Janvier 2025.

Cette information, qui repose sur la concertation entre tous, doit permettre à chacun d'appréhender :

- le contenu de l'Accord Professionnel sur l'Organisation de l'Emploi ;
- la situation de l'établissement au regard de la carte scolaire. Aussi est-il important de faire savoir si l'établissement a été placé en « état de fragilité » ou bien en « état de potentialité d'ouverture » ;
- la procédure de concertation dès l'intention de fermeture connue (Article 10) : ***les écoles placées en « Etat de Fragilité » s'aideront de la circulaire jointe (Mvt Emploi2025/Envoi1/Circulaire1) pour déterminer à cette occasion le nom de l'enseignant susceptible de se retrouver en situation de perte d'emploi sans pour autant établir pour le moment le Procès-Verbal qui ne sera demandé qu'au moment de la Carte Scolaire le 05 février 2025.***
- la répartition pédagogique envisagée, ainsi que l'attribution des services sur l'établissement (étant bien entendu que l'on est là dans du prévisionnel et que bien des éléments nous sont encore inconnus à cette période de l'année) ;
- votre situation de Chef d'Etablissement si vous êtes susceptible d'entrer vous aussi dans le mouvement ;
- les mouvements d'enseignants (retraite, disponibilité, TPA, TPD...) ;
- et tous autres éléments de réflexion que vous jugerez bon d'ajouter à ces propositions.

Vous trouverez l'intégralité des circulaires concernant le Mouvement de l'Emploi 2025 sur :

<http://www.ddec29.org/services/premier-degre/mouvement-de-emploi/>

Mais le Mouvement de l'Emploi, ce n'est pas qu'une gestion administrative des personnels :

➔ **Nous avons à nous interroger tous sur le recrutement**, recrutement des chefs d'établissements, des enseignants bilingues, des enseignants spécialisés. Nous devons permettre à nos enseignants d'évoluer dans leur carrière selon leurs compétences, leurs ambitions et les besoins de l'Institution.

Cette question est à mettre à l'ordre du jour de la concertation décrite ci-dessus...

Je vous invite à garder trace des échanges et des décisions prises lors de cette concertation et à les consigner dans votre registre de concertation.

Je vous souhaite des temps de concertations riches qui sauront mettre progressivement et sereinement l'année scolaire prochaine sur les rails.

Bien cordialement,

Laurence L' HOUR
Adjointe au Directeur Diocésain
en charge du Premier Degré

